

# DESCRIPTION DU VELOMOTEUR TYPE D 45 S

Construit par les "Ateliers de la Motobécane"

16, Rue Lesault — PANTIN (Seine)

R. C. Seine 54 B 7011

**Marque.** — MOTOBÉCANE. — **Type.** D 45 S — **Genre.** — VÉLOMOTEUR.

**Nombre de places assises** (y compris le conducteur). — **1.** — Possibilité d'adapter un tan-sad.

**Nom et adresse du constructeur.** — ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE, 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine).

## 1. - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

**Nombre de roues.** — 2.

**Roue motrice.** — Arrière.

**Constitution du cadre.** — En tube d'acier soudé.

**Roues.** — A rayons avec pneumatiques 18×3.

**Emplacement et disposition du moteur.** — A la partie inférieure du cadre.

## 2. - DIMENSIONS ET POIDS

**Empattement extrême.** — 1 m. 25.

**Dimensions maxima du véhicule.** — Longueur totale : 1 m. 90 - Largeur totale : 0 m. 71.

**Hauteur libre au-dessus du sol.** — 0 m. 11.

**Poids du véhicule.** — 80 kg.

## 3. - MOTEUR

**Type.** — A explosion - Cycle à 4 temps - Monocylindrique. - Distribution par soupapes latérales - Alésage 51 <sup>m</sup>/<sub>m</sub>. - Course 60 <sup>m</sup>/<sub>m</sub> - Cylindrée 122 cm<sup>3</sup> 569.

**Taux de compression.** — 6,5.

**Puissance administrative.** — 1 Cv.

**Carburant normalement utilisé.** — Essence.

**Réservoir de carburant.** — En tôle d'acier, soudé, fixé à la partie supérieure du cadre, entre le guidon et la selle, contenance : 8 litres.

**Régime de rotation du moteur.** — Maximum 4.200 t/m. - Correspondant au couple maximum 3.000 t/m.

**Echappement.** — Un tube de 28 <sup>m</sup>/<sub>m</sub> de diamètre, de 0m.80 environ de longueur, débouche dans un pot muni de chicanes et terminé par une queue de poisson. Les dimensions du pot sont : diamètre maxi : 90 <sup>m</sup>/<sub>m</sub>, longueur 450 <sup>m</sup>/<sub>m</sub>. Le volume du système d'échappement est d'environ 1 L 500. Le bruit produit par le véhicule, mesuré à 10 m. de son point de passage, est inférieur à 95 phones.

**Alimentation du moteur.** — Carburateur à niveau constant type H 313 commandé par poignée tournante à main droite. Le carburateur est muni d'un filtre d'aspiration.

**Allumage.** — Par volant magnétique haute tension NOVI à avance automatique.

**Graissage.** — Par circulation d'huile automatique.

**Refroidissement.** — Par air.

## 4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

**Embrayage.** — A disques, travaillant dans l'huile, commandé par manette au guidon à main gauche.

**Boîte de vitesses.** — A 3 vitesses, toujours en prise, commandées par levier sur réservoir à main droite. D'avant en arrière : 1<sup>o</sup> vitesse, point mort, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>.

**Démultiplication de la transmission.** — Un pignon de 29 dents, solidaire de l'arbre moteur, engrène avec une roue de 84 dents solidaire de l'arbre de boîte de vitesses. Un pignon de 16 dents, solidaire de l'arbre de sortie de la boîte de vitesses, entraîne, par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux, une roue de 48 dents, solidaire de la roue arrière.

Combinaisons de vitesses	Rapports de la boîte	Transmission secondaire	Démultiplication totale
1 <sup>o</sup>	$\frac{84}{29} \times \frac{25}{17} \times \frac{25}{17} = 6,27$	$\frac{48}{16} = 3$	18,81
2 <sup>o</sup>	$\frac{84}{29} \times \frac{25}{17} \times \frac{17}{17} = 4,26$	3	12,78
En prise directe	$\frac{84}{29} = 2,895$	3	8,68

Avec des pneumatiques de 18×3 (dont la circonférence de roulement sous charge est de 1 m. 88), au régime du moteur de 1.000 t/m., la vitesse atteinte est de :

### Combinaisons de vitesses

1<sup>o</sup> Vitesse  
2<sup>o</sup> —  
Prise directe

### Vitesses en Kilomètres/heure

6 Km/h.  
8,82 Km/h.  
13 Km/h.

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à 55 km/h.

**Indicateur de vitesse.** — Incorporé dans le phare.

## 5. - SUSPENSION

**Avant.** — Par fourche télescopique.

**Arrière.** — du type coulissant.

## 6. - FREINAGE

**Frein avant.** — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 120 mm, commandé par câble et un levier à main droite. Les mâchoires sont munies de garnitures en Ferodo, de largeur 24 mm. La surface active de l'ensemble des deux garnitures est de 48 cm<sup>2</sup>.

**Frein arrière.** — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 120 mm, commandé à l'avant par le pied droit, par triangle. Mêmes mâchoires que le frein avant.

## 7. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Le volant magnétique alimente sous 6 volts un phare de 180 mm de diamètre, monté sur rotule permettant son réglage et comportant : Un feu de route — Un feu de croisement, type agréé sous le numéro ABTP 497. Un feu de position.

Hauteur minimum, le véhicule étant à pleine charge : 0 m. 83

Hauteur maximum, le véhicule étant à vide : 0 m. 87

Le volant magnétique alimente, en outre, un feu rouge arrière, situé sur le garde-boue à la hauteur 0 m. 55 avec éclairage de la plaque de police.

Le commutateur est au guidon, à main gauche.

Le véhicule est muni d'un catadioptre, agréé par l'Administration sous le n° TPV 123 et d'un avertisseur sonore agréé sous le n° TPAVM 223.

## 8. - DIVERS

Le véhicule comporte un miroir rétroviseur fixé sur le guidon, à gauche.

Le vélomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur le volant magnétique, portant la cylindrée, le type, l'année de sortie du moteur et le numéro du moteur dans la série du type.

Le numéro du moteur est, en outre, frappé à l'avant du carter principal moteur et le numéro de la machine sur le cadre, sur le gousset situé à l'avant sous le réservoir avec l'indication du type et encadré du poinçon du constructeur.

Le vélomoteur est également muni d'une plaque métallique fixée sur la douille de direction, portant le type, le numéro de la machine et le numéro du moteur.

Le numérotage dans la série du type commence au numéro 560.001.

## PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

**Reg. A.A. - N° 7873-48.** Il résulte des constatations effectuées, à la demande du Constructeur, le 14 Octobre 1949 sur le véhicule n° 560.001 à moteur n° 560.002 du Type **D 45 S** ci-dessus décrit, que ce type satisfait aux articles 2, 3, 21, 22, 23, 24 et des alinéas 1 et 2, paragraphe 1<sup>er</sup>, article 27 et de l'article 48 paragraphe 2 du Code de la route promulgué par le décret du 20 Août 1939 et décrets l'ayant modifié (notamment celui du 5 Juin 1943).

Puissance à admettre par application de la circulaire ministérielle du 11 Avril 1927 : UN (1) cheval. Catégorie : **Vélocycle**.

Vu :

A Paris, le 14 Octobre 1949

L'Inspecteur Général des Mines,

(signé : Lafay)

L'Ingénieur des Mines (F.F.O.N.)

(Signé : Paris)

**Reg. A.A. N° 605-56.** La notice ci-dessus, précédant le procès-verbal de réception a été mise à jour conformément aux lettres ministérielles des 2 Octobre et 3 Décembre 1930. Les prescriptions réglementaires restent satisfaites et aucun changement n'a été apporté aux éléments servant de base pour le calcul de la puissance.

Cette mise à jour est applicable aux véhicules dont le N° dans la série commence au N° 560.001.

A Paris, le 8 Janvier 1957

L'Ingénieur en Chef des Mines

(Signé : Heliot)

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je, soussignée Madame VINCENT, représentante dûment accréditée des "ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE", 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine), constructeur, certifie : a) que le véhicule :

1 Genre : Vélocycle.	6 Puissance administrative : 1 cheval.
2 Marque : Motobécane.	7 Carrosserie :
3 Type : D 45 S	8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
4 N° dans la série du type :	9 Charge utile :
cadre ..... moteur .....	10 Poids à vide : 80 kgs.
5 Source d'énergie : Essence.	11 Poids total autorisé en charge :
5 bis Cylindrée (en cm <sup>3</sup> ) : 122 cm <sup>3</sup> 569,	du véhicule isolé : ..... d'un ensemble :
2 ou 4 temps : 4 temps.	

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le .....

pour être livré à .....



Fait à .....

le .....

(Signature)

"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 & 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture".